



Assemblée générale

Distr. limitée
5 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Deuxième Commission

Points 20 et 134 de l'ordre du jour

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/68/L.61](#)

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes des paragraphes 4 et 9 du projet de résolution [A/C.2/68/L.61](#), intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) », l'Assemblée générale :

a) Confirmerait les dispositions de la résolution [24/14](#) du Conseil d'administration d'ONU-Habitat sur les contributions et l'appui aux activités préparatoires de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) devant être financés au moyen de ressources du budget ordinaire et de contributions volontaires, engagerait le



Secrétaire général à solliciter des contributions volontaires à cet effet et demanderait aux États Membres d'apporter de telles contributions;

b) Demanderait au Secrétaire général de la conférence de mettre à profit les compétences de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris des commissions régionales, et des autres organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, dans le cadre des travaux préparatoires d'Habitat III.

II. Rapport entre les demandes formulées, le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2014-2015 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

2. Les activités à entreprendre relèvent du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015 (A/67/6/Rev.1) et du chapitre 15 (Établissements humains) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 15) et Corr.1].

III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

3. Au paragraphe 14 de sa résolution 67/216, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de la conférence de présenter au Conseil d'administration d'ONU-Habitat pour examen à sa vingt-quatrième session, en faisant appel aux compétences des organismes des Nations Unies, une proposition sur les meilleurs moyens d'appuyer les activités préparatoires de la conférence et d'y contribuer de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible avec la participation de tous, et d'agir en conséquence.

4. À sa vingt-quatrième session, tenue en avril 2013, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a examiné le rapport du Directeur exécutif et Secrétaire général de la conférence sur la conférence (HSP/GC/24/2/Add.3) et, se fondant sur une proposition figurant dans ce rapport, a adopté la résolution 24/14, dans laquelle il décrivait le processus préparatoire d'Habitat III.

5. Les principales tâches devant être menées au cours de l'exercice biennal 2014-2015 sont les suivantes : a) mettre en place le secrétariat d'Habitat III; b) démarrer les activités préparatoires aux niveaux des pays et des régions par le biais des comités nationaux pour l'habitat et diffuser les directives relatives à l'établissement des rapports nationaux; et c) tenir deux réunions du comité préparatoire, à New York et Nairobi, en 2014 et 2015, respectivement.

6. Pour que les activités prévues dans le projet de résolution soient menées à bien, des ressources devront être prélevées sur le budget ordinaire afin de renforcer l'effectif du secrétariat d'Habitat III, et permettre ainsi à ONU-Habitat de s'acquitter comme il convient et en temps voulu de son mandat dans le cadre du processus préparatoire. Des ressources sont donc demandées pour recruter, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), un vice-secrétaire général de la conférence (D-2), deux assistants administratifs (1 G(AC) et 1 AL] et un assistant (programmes) (agent local).

7. Le Vice-Secrétaire général de la conférence, à Nairobi, secondera le Secrétaire général de la conférence lors des consultations de haut niveau sur les questions de

fond tenues par les États membres et aidera à mobiliser l'appui des responsables politiques aux préparatifs de la conférence, à la participation à celle-ci et aux décisions qui y seront prises. Les deux agents locaux en poste à Nairobi aideront le secrétariat d'Habitat III à s'acquitter de différentes tâches administratives, notamment la tenue des dossiers, la préparation des documents et toutes tâches connexes. L'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] en poste à New York épaulera le bureau d'ONU-Habitat à New York, qui participera très activement aux activités préparatoires, en particulier lors de la première réunion du comité préparatoire qui doit se tenir à New York en 2014.

8. En outre, le secrétariat d'Habitat III sera doté de deux administrateurs de programme hors classe (P-5) et de trois administrateurs de programme (P-3), dont les postes devraient être financés au moyen du fonds d'affectation spéciale créé en application du paragraphe 13 de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale pour apporter un appui aux préparatifs de la conférence.

9. Dans sa résolution 24/14, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat : a) invité les États Membres à établir, avant la première réunion du comité préparatoire d'Habitat III, des rapports nationaux rendant compte de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat adopté à la conférence Habitat II et des autres objectifs et cibles pertinents convenus sur le plan international et présentant les nouveaux problèmes, les tendances émergentes et une vision porteuse d'avenir pour le développement durable des établissements humains et des villes, pour servir de base à la formulation d'un nouveau programme pour les villes dans l'esprit du paragraphe 6 de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale; et b) prié le Secrétaire général de la conférence, en faisant appel aux compétences d'ONU-Habitat et du système des Nations Unies dans son ensemble et, plus précisément, en coopération avec les commissions régionales et les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes : i) de préparer des accords régionaux faisant la synthèse des rapports nationaux ainsi que des connaissances, ressources et données disponibles pour contribuer aux première et deuxième réunions du comité préparatoire d'Habitat III; et ii) d'établir un rapport mondial faisant la synthèse des rapports nationaux et régionaux ainsi que des connaissances, ressources et données existantes, à titre de contribution et de soutien au processus préparatoire de la Conférence.

10. Dans la même résolution, le Secrétaire général de la conférence est prié de tirer pleinement parti des réunions prévues aux niveaux régional et mondial, telles que la septième session du Forum urbain mondial, les sessions des commissions régionales et les sessions ordinaires des conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain ainsi que d'autres réunions intergouvernementales régionales pertinentes pour élaborer les contributions d'ONU-Habitat au processus préparatoire.

11. Les activités décrites ci-dessus nécessitent des compétences spécialisées dont le Secrétariat ne dispose pas et pour lesquelles un renforcement des capacités internes ne se justifierait pas. Pour se doter des compétences requises qui lui font actuellement défaut, ONU-Habitat aurait besoin : a) des services d'un consultant (8 mois de travail) pour rassembler des données et créer les indicateurs nécessaires aux évaluations aux niveaux national, régional et mondial; b) des services d'un consultant (12 mois de travail) pour gérer le projet d'évaluation et concevoir les outils, méthodes et produits d'évaluation pertinents; c) des services de six

consultants (4 mois de travail chacun) pour établir six rapports d'évaluation régionaux; et d) des services d'un consultant (12 mois de travail) pour établir un rapport d'évaluation mondial.

12. En outre, des experts des questions relatives aux établissements humains devront participer aux réunions prévues afin d'approfondir l'examen des résultats empiriques des évaluations réalisées aux niveaux régional et mondial, et, notamment, les tendances de l'exécution du Programme pour l'habitat qui auront été dégagées à partir des données factuelles, et les nouveaux problèmes et difficultés qui se font jour et possibilités qui s'offrent dans le domaine de l'urbanisation.

13. Conformément aux paragraphes 9 b) et c) de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale, le comité préparatoire tiendra une première réunion à New York, en 2014, durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, et une deuxième réunion à Nairobi, en 2015, tirant pleinement parti de la tenue de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat.

14. À sa première réunion, le comité préparatoire procédera à une évaluation d'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat de 1996 et des autres objectifs pertinents arrêtés au niveau international, et recensera les principaux éléments à inclure dans le projet de document final de la conférence. À sa deuxième réunion, le comité préparatoire entamera les négociations sur la première ébauche du projet de document, qui contiendra, entre autres choses, un nouveau programme pour les villes.

IV. Modifications à apporter au programme de travail et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

15. Conformément au projet de résolution, il faudrait réviser les produits prévus au titre de la Direction exécutive et de l'administration et du sous-programme 7 (Recherche et renforcement des capacités) du chapitre 15 (Établissements humains) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, comme suit :

- Au paragraphe 15.55, à la rubrique « a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) », ajouter le nouvel alinéa ci-après :
 - « vi) Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2) : première réunion du comité préparatoire, en 2014, et deuxième réunion du comité préparatoire, en 2015;
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents d'avant session (11); documents de session (7); rapports du comité préparatoire (2) ».
- Au paragraphe 15.91, à la rubrique « a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) », les produits ci-après seraient ajoutés :

- « i) Services fonctionnels pour les réunions : séances des réunions intergouvernementales régionales préprogrammées consacrées à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, dans le cadre des activités préparatoires d'Habitat III (3); réunions régionales virtuelles (via Internet) pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, dans le cadre des activités préparatoires d'Habitat III (2); réunion des représentants des États Membres et des partenaires du Programme pour l'habitat sur les résultats préliminaires des évaluations nationales menées pour Habitat III à la septième session du Forum mondial urbain (1); conférence mondiale virtuelle (via Internet) consacrée à l'examen des résultats figurant dans les rapports des évaluations menées aux niveaux régional et mondial pour Habitat III (1);
- ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports régionaux destinés à Habitat III, comprenant une évaluation de l'exécution du Programme pour l'habitat et recensant les questions à inclure dans le nouveau programme pour les villes (6) ».

V. Montant estimatif des ressources nécessaires

A. Services de conférence : chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

16. Conformément aux alinéas b) et c) du paragraphe 9 de la résolution [67/216](#) de l'Assemblée générale, un montant de 1 063 000 dollars devra être inscrit au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015 au titre des services de conférence prévus pour la première réunion du comité préparatoire, qui doit se tenir à New York en 2014, y compris des services d'interprétation pour six séances, la traduction de 12 documents dans les six langues officielles et des services de rédaction de rapports, et pour la deuxième réunion du comité préparatoire, qui doit se tenir à Nairobi en 2015, y compris des services d'interprétation pour 10 séances, la traduction de 8 documents dans les six langues officielles et des services de rédaction de rapports.

B. Dépenses non liées aux services de conférence : chapitre 15 (Établissements humains)

17. On estime qu'il faudra prévoir des crédits non renouvelables d'un montant de 2 073 700 dollars au chapitre 15 (Établissements humains) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 pour financer les dépenses suivantes :

a) Les services de personnel temporaire (autre que pour les réunions) équivalant à 24 mois de travail à la classe D-2, 24 mois de travail d'agent des services généraux (Autres classes) et 48 mois de travail d'agents locaux, pour un coût estimatif de 821 100 dollars;

b) Les services de consultants équivalant à 56 mois de travail, pour fournir l'appui technique et fonctionnel nécessaire en liaison avec l'établissement des rapports nationaux, régionaux et mondial, pour un coût estimatif de 624 000 dollars;

c) L'organisation par le Secrétaire général de la conférence de quatre réunions de groupes d'experts, auxquelles participeront des experts siégeant, à titre personnel, aux niveaux régional et mondial, selon qu'il conviendra, qui fourniront collectivement des conseils aux première et deuxième réunions de la septième session du Forum urbain mondial, à la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, à la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain et à l'Assemblée des ministres et autorités de haut niveau sur le logement et le développement urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour un coût estimatif de 315 000 dollars;

d) Les frais de voyage des membres du secrétariat d'Habitat III et d'autres membres du personnel des Nations Unies participant aux réunions du comité préparatoire à New York et à Nairobi et à d'autres réunions préparatoires ad hoc organisées par le Secrétaire général de la conférence, pour un coût estimatif de 117 500 dollars;

e) Les frais de location et d'entretien de locaux destinés au secrétariat d'Habitat III à Nairobi, pour un coût estimatif de 133 600 dollars;

f) Le matériel informatique (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes et matériel de communication) pour un coût estimatif de 35 000 dollars;

g) Les fournitures (papier pour photocopieuses, articles de papeterie et fournitures informatiques), pour un coût estimatif de 15 000 dollars;

h) Les dépenses diverses et frais généraux de fonctionnement, d'un montant estimatif de 12 500 dollars.

On trouvera le détail de ces dépenses dans le tableau ci-après :

Chapitre 15 (Établissements humains)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2015	Total
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) :			
1 D-2, 1 G (AC) et 2 AL	403 500	417 600	821 100
Consultants	542 000	82 000	624 000
Experts	150 000	165 000	315 000
Frais de voyage du personnel	62 500	55 000	117 500
Frais généraux de fonctionnement	74 300	71 800	146 100
Fournitures et accessoires	7 500	7 500	15 000
Mobilier et matériel	20 000	15 000	35 000
Total	1 259 800	813 900	2 073 700

18. En ce qui concerne le personnel temporaire (autre que pour les réunions) proposé au titre du chapitre 15, il faudra prévoir également d'inscrire un montant de 133 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, qui sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

VI. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus

19. Aucune ressource n'est prévue au chapitre 15 (Établissements humains) pour financer les dépenses supplémentaires, et il n'est pas envisagé que celles-ci puissent l'être au moyen des ressources demandées pour l'exercice biennal 2014-2015. Si l'Assemblée générale adopte le projet de budget [A/C.2/68/L.61](#), des crédits supplémentaires d'un montant de 2 073 700 dollars seront donc demandés au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

VII. Fonds de réserve

20. Il est rappelé que, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#), un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Si les dépenses supplémentaires proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

VIII. Résumé

21. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution [A/C.2/68/L.61](#), des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 073 700 dollars devront être inscrites au chapitre 15 (Établissements humains) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Ces dépenses seront imputées sur le fonds de réserve, ce qui signifie que l'Assemblée devra approuver, à sa soixante-huitième session, des crédits supplémentaires d'un montant de 2 073 700 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015.

22. Il faudra également inscrire, au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, un montant supplémentaire de 133 800 dollars, qui sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).